

INFOS JA COVID-19

Informations hebdomadaires du réseau JA en BFC - 20 mars 2020

Outils-liens utiles -



Foire aux questions nationales, qui traite de toutes les questions agricoles : Si vous avez des questions à ajouter, qui ne sont pas déjà dans la Foire aux Questions, vous pouvez faire remonter vos questions à Chloé Beliard (syndical.jabfc@gmail.com - 06 72 20 61 13). Les réponses données dans la Foire aux Questions sont officielles et validées par le Ministère et l'APCA (réseau des Chambre d'Agriculture).

Extranet JA :



QUOTIDIEN SUR LES FERMES

*** Toute l'activité agricole et agroalimentaire est maintenue.** Tout ce qui est attrait au secteur agricole et agroalimentaire n'est pas soumis aux mesures de confinement et continuent leurs activités :



- livraison de fioul
- SR, c'est possible de se faire remplacer et si la pandémie s'aggrave la priorisation sera donné aux remplacements de personnes malades. Concernant les apprentis, cela sera la même chose que les salariés
- livraison d'aliments
- et toutes les autres activités liés au secteur agricole.

*** La déclaration PAC est reportée d'un mois.** Bruxelles ouvre la voie à un report d'un mois des demandes d'aides Pac

Pour faire face à l'épidémie de coronavirus, la Commission européenne a décidé, le 17 mars, d'autoriser les États membres à accorder une prolongation d'un mois du délai imparti aux agriculteurs pour présenter leurs demandes de paiements directs et de certains paiements au titre du développement rural. Bruxelles en avait déjà fait de même pour l'Italie dès le 13 mars. Les agriculteurs - si toutefois les États membres le décident - vont voir la date limite du 15 mai pour déposer leurs demandes d'aides Pac repoussée au 15 juin. La Commission européenne précise qu'elle «prépare actuellement les mesures juridiques à prendre pour permettre cette dérogation aux règles actuelles». Quelques heures après cette annonce, la FNSEA a demandé dans un communiqué «au gouvernement français d'appliquer ce report». «Le confinement des conseillers de tous les organismes (FDSEA, chambres d'agriculture, centres de gestion...), ne permet pas l'accompagnement des agriculteurs dans de bonnes conditions», estime le syndicat. Pour la FNSEA, un report d'un mois «permettra de donner le temps aux conseillers de poursuivre leur mission, dans des conditions que nous espérons tous meilleures».

- Pour tous vos déplacements n'oubliez pas votre attestation de déplacement, les bottes ne suffisent pas, ou votre justificatif de déplacement professionnel

Un lien

Un lien



FINANCES D'EXPLOITATION

*** Les mesures d'accompagnement pour le paiement de vos cotisations :** Si votre date d'échéance est fixée entre le 15 et le 31 mars, vous pouvez reporter tout ou partie du paiement de vos cotisations. Aucune pénalité ne sera appliquée. Cette mesure de report s'applique dans les mêmes conditions aux cotisations dues dans le cadre d'un échéancier de paiement.

1er cas : vous êtes mensualisés : La MSA ne procédera à aucun prélèvement concernant votre échéance de mars et sans aucune démarche de votre part. Vous avez néanmoins la possibilité de régler vos cotisations par virement, en adaptant le montant de votre paiement à vos besoins.

2e cas : vous n'êtes pas mensualisés La date limite de paiement de votre appel provisionnel est décalée jusqu'à nouvel ordre. Des informations vous seront communiquées ultérieurement concernant les mesures qui seront mises en œuvre en avril. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site de la MSA pour suivre l'évolution de ces mesures.



Le Point Accueil Installation toujours à votre écoute

Vous avez un projet d'installation en agriculture ? Même en période de confinement, le PAI vous accueille toujours ! *Tous les Points Accueil Installation de Bourgogne Franche Comté vous accueillent, informent, orientent par téléphone ou par visio-conférence durant la période de confinement que vous vivons actuellement. Vous trouverez ci-dessous les contacts téléphoniques ou mails à contacter pour les prochaines semaines.*

PAI Côte d'Or :

Rendez-vous PAI maintenu par téléphone ou visio-conférence

Contact mail : info.installation21@laposte.net

PAI Doubs Territoire de Belfort :

Rendez-vous PAI maintenu par téléphone ou visio-conférence

Contact tél : 03 84 46 61 50

PAI Jura :

Rendez-vous PAI maintenu par téléphone

Contact mail : installation@jura.chambagri.fr

PAI Nièvre :

Rendez-vous PAI maintenu par téléphone ou visio-conférence

Contact mail : installation58@nievre.chambagri.fr

PAI Haute Saône :

Rendez-vous PAI maintenu par téléphone ou visio-conférence

Contact mail : installation@haute-saone.chambagri.fr

PAI Saône et Loire :

Rendez-vous PAI maintenu par téléphone ou visio-conférence

Contacts : 06 37 23 61 99 -
secretariat.pai71@gmail.com

PAI Yonne :

Rendez-vous PAI maintenu par téléphone ou visio-conférence

Contacts : 03 86 94 21 99 -
e.morizot@yonne.chambagri.fr



Les stages 21h seront reportés

Durant la période de confinement, les stages 21 heures et autres stages à réaliser dans le cadre du Plan de Professionnalisation Personnalisé ne seront pas maintenus sur la région Bourgogne Franche Comté. Les dates de report des stages ne sont pas encore fixées, elles dépendront de l'évolution de la situation du COVID-19 sur le territoire et des décisions du gouvernement.

CDOA et SSEE

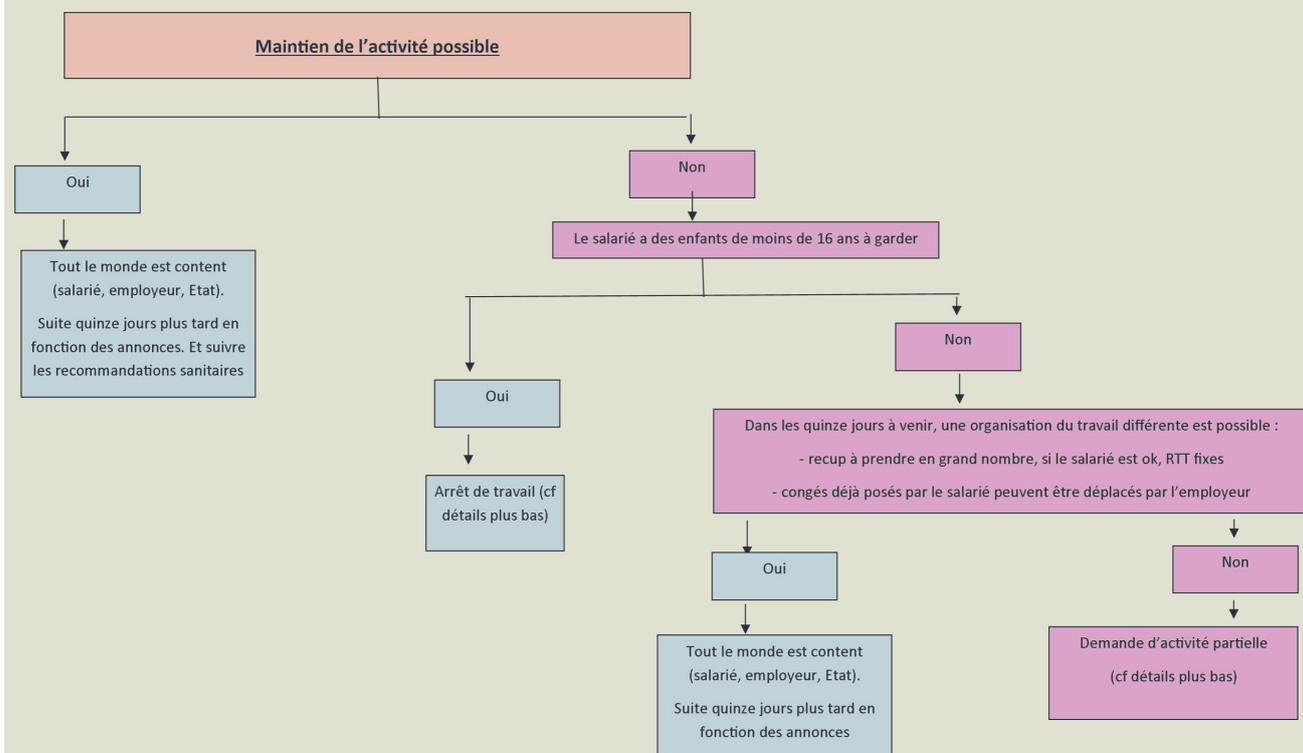
Les Commissions Départementales d'Orientation Agricole et SSEE sont soit maintenues en consultation électronique ou repoussées, nous sommes également en attente de réponse pour de nombreux départements (21 : en attente / 25-90 : CDOA du 16-01 maintenue en consultation électronique / 39 : en attente / 58 : en attente / 70 : en attente / 71 : en attente / 89 : maintenue en consultation électronique).

Les Chambres d'Agriculture ont encore très peu de visibilité sur le montage des dossiers d'installation, sur les dates de dépôt de dossiers d'installation, mais aussi sur les éventuelles mesures dérogatoires transitoires proposées par l'administration (si signatures et documents originaux manquants lors du dépôt de dossiers).

Nous vous tenons bien sûr informés de l'évolution de l'activité d'accompagnement sur la Région BFC. Si vous êtes en cours de démarches à l'installation, n'hésitez pas à contacter vos conseillers pour plus d'informations.



GESTION DU PERSONNEL



RESTONS EN CONTACT

Nous avons besoin d'avoir vos retours, vos questions, vos craintes dès que possible pour que nous puissions répondre à vos questions.

N'hésitez pas à nous contacter :

- * Installation : Anthony Villet (06 61 66 50 85) / Lucile Piermé (06 33 03 89 41)*
- * Syndical - filières : Fabrice Chabod (06 74 56 88 57) / Chloé Béliard (06 72 20 61 13)*
- * Réseau : Justine Grangeot (06 78 33 01 79) / Jessica Durget (06 10 51 36 69)*

